

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC584

présenté par  
M. Raux, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	20 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	20 000 000
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un « pass colo verte », en complément du « pass colo » annoncé par la ministre des Solidarités et des familles, Aurore Bergé, mais orienté vers la transition écologique et la découverte de la nature. Le niveau de crédits proposé est similaire à celui qui a été inscrit pour ce dispositif dans la mission Solidarité, insertion et égalité des chances.

Le « pass colo verte » viserait les enfants de 11 ans – c'est-à-dire à l'âge charnière de l'entrée au collège – appartenant aux classes populaires et aux classes moyennes. Il s'agit de leur donner accès à des loisirs de qualité, dans des colos labellisées.

Pour financer le dispositif, le rapporteur pour avis propose de transférer 20 millions d'euros de l'action 01 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* vers l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.